

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Elle-Ressources
Direction des Affaires Juridiques et
de la commande publique

DÉCISION
relative à l'affermissement de la tranche
optionnelle n°1 du marché d'étude
d'aménagement d'une zone économique
permettant d'accueillir des activités des
secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du
tertiaire marchand - Fajard

N° 26235

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.521-2 et L.521-10 ;

Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2017 et notamment l'article R.2342-10 ;

Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 29 juin 2024 relative à l'application des articles L.521-2 et L.521-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 relative à la planification 2023 des actes ;

Vu l'accord-cadre multi-arrêté n°2022-01990003-00 relatif à des mesures d'APAD pour les études programmées et enquêtes d'aménagement, de confortement des centralités péri-urbaines, de pérennité à vocation économique et mixte des territoires de Limoges Métropole, soulevé le 17 janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable une fois au plus ;

Vu la délibération n°2023-04000000-00 d'étude d'aménagement d'une zone économique permettant d'accueillir des activités des secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du tertiaire marchand à l'origine soumise avec la délibération n°2023-04000000-00 du 12 décembre 2023 ;

Vu l'état d'avancement relatif à l'état des clauses administratives particulières du dit marché et ses articles 6.2 et 6.4 relatifs aux délais d'exécution et aux modalités d'affermissement des tranches ;

DÉCIDE

Les provisions de la Tranche Optionnelle n°1 « Affermissement du subside retenu, encouragement du montage opérationnel et financer de sa durée, et d'une offre d'aménagement/réglement de zone » sont affranchies et sont exécutées dans les conditions prévues au marché ;

Date à laquelle la tranche est affranchie : 12 février 2025

Date de commencement des travaux de la tranche concernée : 17 février 2025

Délai d'exécution de la tranche concernée : 6 semaines

La présente décision prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

DÉCISION

Décision relative à l'affermissement de la tranche optionnelle n°1 du marché d'Étude d'aménagement d'une zone économique permettant d'accueillir des activités des secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du tertiaire marchand

1 DOCUMENT - Publié le 12 Février 2025



26235.pdf
(.pdf, 234,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

